

Pour ma part, je lui répondrai que c'est là, en effet, un autre exemple de l'aide que le gouvernement du Canada consent au milieu agricole. Mais je ne confirmerai pas la véracité des chiffres que le député a avancés. S'il avait été présent à la Chambre quand l'un de ses collègues a posé cette question ce matin, il aurait appris que selon nos données, le taux de 90 p. 100 est plus qu'exagéré.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, je parlais uniquement des petites entreprises non constituées en société qui prennent une obligation de cette nature. Si mes chiffres sont exagérés, alors quel est le taux véritable? Quelle est, parmi ces entreprises, la proportion des agriculteurs qui contractent une obligation?

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, en ce qui concerne la nouvelle disposition en vertu de laquelle nous avons consenti, pour la première fois, des crédits de 200 millions de dollars à des entreprises non constituées en société, à qui la modification nous permettait de venir en aide, nous avons déjà précisé que dans la ventilation, le secteur des pêches et de l'agriculture compte pour environ 60 p. 100—j'ignore s'il y a une ventilation plus détaillée—le reste étant réparti entre les autres secteurs.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, dans les premiers jours de ce débat, l'un de mes collègues a vainement tenté d'obtenir que le gouvernement précise si cette obligation qui, à l'origine, était destinée à l'expansion s'est maintenant transformée, selon l'expression même du ministre, en obligation de survie. Est-ce à dire que pour le gouvernement nous n'avons plus besoin d'expansion au Canada?

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, j'ai répondu à cette question posée de diverses façons tant par les députés conservateurs que par les néo-démocrates. Le député et ses collègues critiquent le gouvernement et lui recommandent d'essayer de modérer les dépenses publiques tout en maintenant des mesures de soutien raisonnables grâce à nos emprunts et au financement du déficit. Mais ils oublient que le gouvernement doit en même temps tenir compte du fait que nous avons des programmes officiels qui ont fait croître notre déficit. Les fonds à partager entre les différents secteurs en programmes de soutien ne sont pas illimités. Nous estimons que ce programme particulier nous fera perdre quelque 25 millions de dollars de recettes fiscales supplémentaires. Il s'agit là d'une forme d'aide importante en faveur du secteur agricole et celui de la petite entreprise. Nous aimerions avoir l'appui du député pour accroître le déficit et élargir nos programmes pour en faire bénéficier tous ceux qui en expriment le besoin, mais le député ne peut certes pas reprocher d'une part au gouvernement d'avoir un déficit trop élevé alors qu'il nous recommande de l'autre, comme il vient de le faire, d'augmenter le déficit afin de venir en aide à la petite entreprise.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, il est très agaçant de voir le ministre m'attribuer sans cesse, comme l'a fait hier le secrétaire parlementaire, des paroles que je n'ai pas prononcées et des suggestions que je n'ai jamais faites. Jamais au cours des nombreux jours qu'aura duré ce débat je n'ai préconisé au gouvernement d'augmenter son déficit.

J'ai cependant une suggestion à faire au gouvernement. Il dépense chaque année un milliard de dollars pour une grande

société canadienne appelée Petro-Canada. A la place, il pourrait accorder des prêts aux petites entreprises. Une telle initiative serait beaucoup plus utile à l'économie canadienne et servirait beaucoup mieux notre réputation à l'étranger. Elle ne creuserait pas le déficit. Voilà qui serait une décision consciente à prendre en matière de dépenses publiques. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours trouvé à redire à la façon dont le gouvernement décide de dépenser les fonds publics.

Pour en revenir au fond de l'article et à la nouvelle vocation des obligations, le gouvernement est-il d'avis qu'une petite entreprise canadienne en difficulté a plus de chance de se tirer d'affaire si on lui accorde un prêt à faible taux d'intérêt qu'un prêt garanti? Quelle sera la formule la plus avantageuse pour elle?

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, je suppose que cette décision est l'affaire des entreprises individuelles, qu'il s'agisse d'une entreprise à propriétaire unique, d'un pêcheur, d'un petit fabricant, d'un représentant de commerce ou de quelqu'un qui fournit des services personnels. Les particuliers devront décider quels sont les programmes ou les formes d'aide du gouvernement qui répondent le mieux à leurs besoins. Si le gouvernement était forcé de faire le choix difficile devant lequel le député nous place, c'est-à-dire Petro-Canada ou les petites entreprises, ou encore opter à la place de ces dernières entre un programme de garanties et une réduction des taux d'intérêt, que le député le veuille ou non, cela reviendrait à demander au gouvernement de prendre la décision quand c'est aux particuliers qu'il appartient de le faire.

Voilà une des différences entre l'attitude du gouvernement et celle que les députés d'en face nous prient d'adopter. Tout n'est pas aussi bien tranché. Nous ne voudrions pas intervenir plus que nécessaire dans l'économie. Par principe, nous croyons important d'offrir un choix aux gens dont la situation, même dans les mêmes genres d'activités, doit être difficile. Si nous ne leur donnons pas ce choix, monsieur le président, c'est que, sur le plan philosophique, nous voulons jouer le rôle du grand frère. Je suis surpris que le député veuille nous voir adopter pareille attitude, étant donné les nombreuses déclarations de ses collègues qui voudraient supprimer toute intervention étatique dans le secteur privé. Or, le gouvernement a opté pour des programmes qui laissent à l'intéressé le soin de décider ce qui lui convient le mieux, qu'il s'agisse d'une société ou d'une entreprise à propriétaire unique ou encore de quelqu'un qui a décidé de se lancer en affaires à son compte.

• (1220)

**M. Hawkes:** Monsieur le président, on s'attendrait que le ministre soit quelque peu gêné de discuter ainsi de la liberté de choix. Car, demain son gouvernement entend faire adopter à la Chambre une nouvelle mesure fiscale dont la principale cible sera les pauvres. Volontaire ou pas, il reste que ce sont les indigents qui en feront les frais, et le gouvernement a fait de cette mesure une de ses priorités alors que l'économie canadienne se trouve gravement compromise. Je ne peux concevoir en vertu de quelle logique le gouvernement voudrait accroître le fardeau fiscal des Canadiens pauvres, même si on peut dire que, dans ce cas, ils ont le choix.

Pour revenir au projet de loi, ses dispositions sont le fait d'un gouvernement antérieur qui avait réussi à créer en moyenne de 30,000 à 35,000 emplois par mois, grâce à l'obligation pour